

COMPTE RENDU SUD de la CMP 66-CHRS du 18 mars 2026

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT _ OP : AXESS_ Présidence : DGT

SALAIRES, FUSION ET RECONNAISSANCE DES MÉTIERS : DES RÉPONSES TOUJOURS INSUFFISANTES

À l'heure où la Convention collective nationale 66 fête ses 60 ans, le décalage entre les besoins du terrain et les réponses apportées reste particulièrement préoccupant.

FUSION 66 / CHRS : DES ZONES D'OMBRE PERSISTANTES

La question de la fusion entre les conventions 66 et CHRS a occupé une place centrale dans les échanges. Pourtant, malgré son importance structurante pour l'avenir du secteur, les organisations syndicales ont une nouvelle fois pointé un manque criant de transparence.

Les demandes intersyndicales sont claires :

- Accès à des données chiffrées précises,
- Partage des hypothèses de travail de l'employeur,
- Capacité à analyser les impacts réels des différentes options.

Or, à ce stade, les informations transmises restent insuffisantes pour permettre une négociation éclairée. Plusieurs interventions ont insisté sur l'impossibilité de travailler sérieusement sans disposer des mêmes éléments que la partie employeur.

Dans ce contexte, une demande unitaire de recours à un expert a été formulée, afin de garantir une analyse indépendante et complète des enjeux liés à la fusion.

Pour SUD Santé Sociaux, cette situation est inacceptable :

La fusion ne peut pas se construire dans l'opacité ni au détriment des salarié-es.

SALAIRES : DE NOMBREUSES PROPOSITIONS... MAIS AUCUN

ENGAGEMENT

La question salariale a traversé l'ensemble des échanges, confirmant qu'elle constitue le cœur du malaise du secteur.



Plusieurs propositions ont été mises sur la table par les organisations syndicales :

- Revalorisation significative de la valeur du point,
- Garantie d'un niveau de rémunération au-dessus du SMIC,
- Révision des grilles salariales,
- Maintien des déroulés de carrière dans le cadre de la fusion 66/CHRS.

Certaines organisations ont également proposé des mécanismes alternatifs, comme une revalorisation uniforme des grilles, afin de répondre rapidement à l'urgence sociale.

Dans le même temps, il a été rappelé que de nombreux salarié-es voient leur progression bloquée depuis plusieurs années, que certains parcours professionnels sont aujourd'hui à l'arrêt.

La question de l'indemnité de sujétion spéciale a également été soulevée, avec le constat d'une perte de reconnaissance effective pour une partie des salarié-es, du fait des évolutions successives du SMIC sans équivalence conventionnelle.

UNE FIN DE NON-RECEVOIR DE L'EMPLOYEUR

Face à ces revendications, la réponse d'AXESS est restée inchangée :

- Absence de marges de manœuvre,
- Impossibilité d'avancer sur les salaires sans financements supplémentaires,
- Renvoi constant aux arbitrages des pouvoirs publics

Autrement dit, malgré les propositions formulées et l'urgence sociale largement partagée, **aucune avancée concrète n'est aujourd'hui envisagée.**

Pour SUD Santé Sociaux, cette position est particulièrement préoccupante :

- Elle contribue à la dégradation des conditions d'accompagnement des publics,
- Elle précarise les salariés du social et du médico-social,
- Elle entretient la crise d'attractivité du secteur,
- Elle aggrave les difficultés de recrutement.

ASSISTANTS FAMILIAUX : UNE RECONNAISSANCE TOUJOURS INSUFFISANTE

SUD Santé Sociaux a porté avec force la situation des assistants familiaux, qui illustre à elle seule les dysfonctionnements du secteur.

Ces professionnel·les :

- Travaillent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7,



- Assument des responsabilités majeures et répondent à des besoins essentiels dans la protection de l'enfance,
- Restent pourtant insuffisamment reconnus, tant sur le plan salarial que sur leurs conditions de travail.

SUD a formulé plusieurs revendications concrètes :

- ✓ Intégration pleine et entière dans les dispositifs conventionnels,
- ✓ Reconnaissance du travail les week-ends et jours fériés,
- ✓ Maintien des sujétions et de l'ancienneté,
- ✓ Droit effectif au repos,
- ✓ Revalorisation des indemnités et prise en charge des frais réels.

Et aussi des mesures indispensables pour permettre l'exercice du métier dans des conditions dignes :

- ✓ La mise à disposition de moyens professionnels pour le travail au domicile (ordinateur, imprimante, téléphone...), au même titre que ce qui est prévu pour le télétravail,
- ✓ La prise en charge par l'employeur des frais judiciaires ainsi que la mise en place d'un accompagnement psychologique en cas d'information préoccupante (IP), dans le respect de la présomption d'innocence.

Ces revendications visent à reconnaître pleinement la réalité du métier et à garantir aux assistants familiaux des conditions d'exercice sécurisées et respectueuses de leurs droits.

SANS RÉPONSES SUR LES SALAIRES, PAS D'AVENIR POUR LE SECTEUR

Alors que les besoins sociaux augmentent, que les professionnel·les quittent le secteur, que les structures sont fragilisées, les réponses apportées restent largement en deçà des enjeux.

Pour SUD Santé Sociaux, les priorités sont claires :

- ✓ **Revaloriser immédiatement les salaires,**
- ✓ **Garantir les droits dans le cadre de la fusion 66/CHRS,**
- ✓ **Reconnaître pleinement les métiers, notamment les plus invisibilisés,**
- ✓ **Restaurer un véritable dialogue social.**

LA DÉLÉGATION DU JOUR : BRAHIM, DÉBORAH, JULIEN, KARINE, KÉVIN ET LAURENT

A Paris, le 18 mars 2026

Contact : contact@sudsantesociaux.fr

